

Agréé pour la formation des élus locaux le Greta Deux-Sèvres est habilité par le Ministère de l'Intérieur à développer des activités de formation auprès des élus de l'ensemble des collectivités du territoire national.

DROIT

## FORMATION DES ELUS LOCAUX

# Pouvoirs de police municipale : La sécurité et la lutte contre la délinquance

SESSION du 30 mars 2012

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :



*Le maire est de plus en plus sollicité par ses concitoyens sur les questions de sécurité : bruits de voisinage, petite délinquance et violences au quotidien (incivilités, rixes, vols, dégradations de biens, etc.).*

*Afin d'assurer le maintien de l'ordre et la tranquillité dans sa commune, il est amené régulièrement à faire usage des pouvoirs de police administrative générale qu'il détient en vertu des articles L. 2211-1, L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.*

*La légalité des arrêtés de police municipale en matière de sécurité est néanmoins subordonnée au respect d'un certain nombre d'exigences dont le juge administratif assure le respect.*

*L'accueil des gens du voyage constitue une autre préoccupation pour les édiles. Le stationnement illégal est d'ailleurs une source de tensions plus ou moins vives avec les populations locales. Il convient de faire le point sur les derniers développements intervenus en la matière à l'aune des circulaires de l'été 2010. Ce module de formation vise à sécuriser la fonction de police municipale dans le cadre d'une démarche pratique de prévention du contentieux :*

*L'objectif consiste, à partir des textes et de la jurisprudence la plus récente, à faire le point sur l'étendue et la mise en œuvre des pouvoirs du maire dans le domaine crucial de la police de proximité. Il s'agit, en définitive, d'apporter un éclairage particulier sur le rôle du maire dans le pilotage de la sécurité au sein des communes françaises.*

*A l'issue du séminaire, les élus seront en mesure :*

*\* D'appréhender la réglementation en vigueur dans le champ de la sécurité et de l'accueil des gens du voyage.*

*\* D'exercer de manière stratégique leurs pouvoirs de police dans le respect des droits et des libertés constitutionnellement garantis.*

### PROGRAMME - UNE JOURNEE: :

#### \*La prévention de la délinquance

- La mendicité ;
- Le « couvre-feu » et les mineurs de moins de 13 ans non accompagnés
- Les réunions et les attroupements (halls d'immeubles)
- Les manifestations festives (bivouacs, rave-parties, apéritifs géants)
- La lutte contre la pollution sonore ;
- La vidéosurveillance urbaine

#### \* L'accueil des gens du voyage

- Obligations des communes en matière d'accueil des gens du voyage ;
- Pouvoirs de police du maire et lutte contre les campements illicites (évacuation forcée) ;

### FORMATEUR



**Valérie Arékian**, docteure en droit public, est chargée d'enseignement à la Faculté de droit de Lille depuis 2003 (Lille II). Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Exposé / discussion sur la base d'un support remis par l'intervenant ;  
Echanges interactifs avec les participants

### LIEU DE FORMATION

**Association Villes Internet**  
9 rue Rue Soyer  
92200 Neuilly-sur-Seine

### TARIF NET DE TAXE

( PAR PERSONNE ET PAR JOURNEE DE FORMATION - DEJEUNER INCLUS )

- Collectivité de moins de 4 000 habitants : 300 euros
- Collectivité de 4 000 à 8 000 habitants : 400 euros
- Collectivité de 8 000 à 100 000 habitants : 500 euros
- Collectivité de plus de 100 000 habitants : 600 euros

### LA PROGRAMMATION DU MODULE

Une seule session le:

30 mars 2012

Agréé pour la formation des élus locaux le Greta Deux-Sèvres est habilité par le Ministère de l'Intérieur à développer des activités de formation auprès des élus de l'ensemble des collectivités du territoire national.

## Bulletin d'inscription pour le module:

### Pouvoirs de police municipale : La sécurité et la lutte contre la délinquance

#### Session : 30 mars 2012

**Un bulletin d'inscription par élu.** Afin de valider l'inscription, ce bulletin valant bon de commande est à retourner dûment complété à l'adresse suivante ou par fax Suite à la réception de ce bulletin d'inscription, une convention de stage vous sera envoyée. L'organisme se réserve le droit d'annuler la session 8 jours avant son début en cas d'effectif insuffisant.



Formation des Elus Locaux  
Greta Deux-Sèvres / lycée Perochon  
40 rue Taillepie  
79200 PARTHENAY  
Tel. : 05 49 71 08 00  
Tel. : 05 49 71 08 07  
Mobile: 06 27 85 92 59  
Fax : 05 49 71 08 11

#### Rappel de l'objectif de formation :

L'objectif consiste, à partir des textes et de la jurisprudence la plus récente, à faire le point sur l'étendue et la mise en œuvre des pouvoirs du maire dans le domaine crucial de la police de proximité. Il s'agit, en définitive, d'apporter un éclairage particulier sur le rôle du maire dans le pilotage de la sécurité au sein des communes françaises.

A l'issue du séminaire, les élus seront en mesure :

\* D'appréhender la réglementation en vigueur dans le champ de la sécurité et de l'accueil des gens du voyage.

\* D'exercer de manière stratégique leurs pouvoirs de police dans le respect des droits et des libertés constitutionnellement garantis.

#### Le tarif net par personne et par journée de formation :

- Collectivité de moins de 4 000 habitants : 300 euros
- Collectivité de 4 000 à 8 000 habitants : 400 euros
- Collectivité de 8 000 à 100 000 habitants : 500 euros
- Collectivité de plus de 100 000 habitants : 600 euros

Dans le prix est compris le déjeuner du midi ainsi que notre disponibilité pour répondre et approfondir à distance les questions que vous vous poseriez suite à notre intervention.

#### Le lieu de formation

Association Villes Internet

9 rue Rue Soyier

92200 Neuilly-sur-Seine

Un plan d'accès vous sera envoyé avec la convention.

**Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce bulletin d'inscription** (page complète)

Commune ou établissement public : .....

Nombre d'habitants : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Participant : Nom : ..... Prénom : .....

Maire :  Maire Adjoint  Conseiller Municipal  d'une commune.

Président(e)  V. Président(e)  Conseiller(e)  d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller(e) général(e)  Conseiller(e) régional(e)  Agent de la collectivité

Adresse de convocation (si différente de l'établissement) : .....

Téléphone du participant : .....

Courriel du participant : .....

**Personne chargée de la gestion administrative de l'inscription** (si différente de celle du participant)

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Service : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

Cachet de la collectivité

Signature de l'autorité territoriale :